

DELIBERATION

N° 2012-04 du 31 janvier 2012

OBJET : Personnel – Modification tableau des effectifs.

Rapporteur : M. le Président

Le 31 janvier 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 25 janvier 2012 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 29
28 (Pour le vote des délibérations n° 2012-01, n° 2012-07 et 2012-16)

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votes : 30
29 (Pour les délibérations n° 2012-01, 2012-07 et 2012-16)

M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie Hélène PONSART, M. Maurice DUFOUR, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Karine ESCALIER (représentant M. Philippe SEZANNE), Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération 2012-02 et quitte la salle pour la délibération n° 2012-07), Mme Marie MARCHELLO (représentant Mme Aurélie POYAU / Mme MARCHELLO quitte la salle pour la délibération n° 2012-16) M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA (représentant Mme Claudine FINE), M. Claude PLEINDOUX (représentant M. Pierre BOUVIER), M. Christophe MARTIN (représentant M. Roger GUGLIELMETTI), M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET (représentant M. Philippe STOCKLI), M. Philippe MARIACHER, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

Avait donné pouvoir : M. Jean Louis FAURE à M. Jean Pierre SEVREZ

Etaient excusés : M. Xavier CRET et Mme Nicole MATHONNET.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

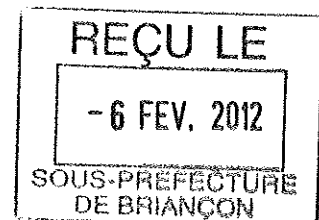
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets relatifs aux statuts particuliers des cadres d'emplois concernés,

Vu l'arrêté n° 2011-523 de la Préfecture Provence-Alpes-Côte d'Azur du 10 octobre 2011 relatif au CUI-CAE,

Vu l'avis de la Commission Affaires Générales du 16 janvier 2012,

Vu l'avis favorable du Bureau du 17 janvier 2012,



Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve la modification du tableau des effectifs des emplois permanents de la Communauté de Communes du Briançonnais au 29 novembre 2011, arrêtée comme suit :

FILIERE TECHNIQUE

- Création d'un poste permanent de technicien territorial à temps complet

FILIERE MEDICO-SOCIALE

- Création d'un poste permanent d'infirmier territorial de classe supérieure à temps complet
- Approuve le recrutement de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles dans le cadre du Contrat d'Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CUI-CAE) :
 - le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'agent de déchetterie à temps à non complet à raison de 20 heures hebdomadaire pour une durée de six mois
 - le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'agent de maintenance des bâtiments à temps à non complet à raison de 20 heures hebdomadaire pour une durée de six mois
 - le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'agent d'accueil à temps à non complet à raison de 28 heures hebdomadaire pour une durée de six mois

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président,



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : - 3 FEV. 2012

Date affichage : - 7 FEV. 2012